

de 59. Tout ceci accuse une augmentation considérable d'ouvrage de détails, mais cet ouvrage a été fait, et bien fait, sans augmentation de personnel.

#### PUBLICATIONS DU PARLEMENT.

Depuis le commencement de 1890, le bureau s'est chargé de la distribution des Statuts et des lois criminelles, de la vente de ces publications, ainsi que de la vente des publications du parlement, y compris les *Débats* (éditions quotidiennes et reliées). Des tableaux donnant des détails de ces documents, ainsi que la quantité reçue et les ventes qui en ont été faites, sont annexés au présent rapport. Aux états ordinaires soumis jusqu'ici, il en est ajouté un autre qui indique les recettes comparatives des exercices 1889 et 1890.

Des efforts sérieux ont été faits pour réduire le nombre et le montant des comptes courants dus au département, et ces efforts ont bien réussi. A part quelques vieilles dettes, qu'il ne paraît pas possible de percevoir; il n'est dû que les comptes courants ordinaires qui sont payés rapidement à courts délais.

En ce qui concerne les publications du parlement, il est très à désirer que des mesures soient prises pour s'assurer exactement de ce qu'il y en a en dépôt, afin de les classifier convenablement. Déjà les volumes des *Débats* sont classifiés, et on a commencé à en faire autant des statuts. Cependant il reste encore beaucoup plus à faire dans ce sens, avant que tout soit disposé en ordre, et je désirerais être autorisé à faire faire ce travail. Il est probable qu'on aura besoin avant peut de plus d'espace pour cet objet.

#### DISTRIBUTION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES.

Conformément à une décision prise par les deux Chambres du parlement, à sa dernière session, la distribution extérieure et gratuite des documents parlementaires a été transférée à ce bureau. C'est M. Boulet qui en a charge.

Des salles bien montées ont été mises à sa disposition, et son bureau est déjà en opération. Tous les rapports courants des ministères et autres ont été promptement expédiés par lui, et il est en mesure de faire face aux cas les plus pressants.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

H. J. BRONSKILL.  
*Surintendant de la papeterie.*

OTTAWA, janvier 1891.